DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Féternes

Nombre de membres				
En exercice	Présents	Votants		
15	10	10		

 Date de la convocation
7 juillet 2023

Date d'affichage
7 juillet 2023

Quorum	
8	****

Le douze juillet deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bernadette Bouvier, Bernard DUCRET, Mme Dominique Lacroix, M. Cyprien TOURNIER, Adjoints, Mme Annie Mayer, Mme Louisette Beetschen (rejoint la séance à 19h01), M. Didier Lacroix (rejoint la séance à 19h01), Mme Valérie Boullet, M. Kristopher Degardin

Absents représentés :

Absents excusés:

Mme Christel Felisaz M. Jérôme Preti Mme Géraldine Lacroix

M. Christophe Baud

M. Paul Chappuis

Secrétaire de séance : M. Bernard Ducret

N°D2023-069

5.Institution et vie politique. 5.3. Désignation de représentants

DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU NIVEAU DE LA CLECT - CCPEVA

La CLECT est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres.

Monsieur le Maire propose de nommer un suppléant au niveau de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA).

Cette commission prévoit un représentant titulaire et un représentant suppléant pour les communes. Pour rappel, le membre titulaire pour Féternes est : Maxime JULLIARD (Maire).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DESIGNE Mme Louisette BEETSCHEN, conseillère municipale, membre suppléante de la Commission Localed'Evaluation des Charges Transférées;

PRECISE que la délibération sera transmise à la CCPEVA;

INFORME que la présente délibération sera affichée sur le site internet de la mairie de Féternes.

Le secrétaire de séance

Bernard Ducret

Pour extrait conforme

Le Maire

Maxime JULLIARD

Page 1 sur 1

N°D2023-069